



Faux temoignage suite a divorce

Par **xena**, le **05/04/2008 à 20:42**

Bonjour, rnrnSuite a mon divorce mon ex-belle-mere a fait une attestation ou elle dit que je l'ait agressé un 20 aout 2004 a 21h et elle as meme des temoins qui ont temoigné mais ce la est totalement faux !!! de plus elle n'as meme pas porté plainte ! Ce jour je travaillé de 17h à 23h à plus de 50 km de chez elle j'en ais d'ailleurs la preuve avec mon planning. rnrnCe sont des accusations tres grave dont je suis victimes je souhaiterais porté plainte pour faux temoignage, diffamation et denonciation calomnieuses. Qu'elles sont les demarches que je dois effectués ? rnrncar cette histoire m'irrite enormement car mon ex- belle famille veulent absolument me retiré la garde de ma fille alors qu'ils ne la connaissent meme pas et apparemment ils sont pret a tous !!!

Par **Visiteur**, le **05/04/2008 à 22:57**

Bonsoir,rnRéunissez les preuves et contactez votre avocat pour contre-attaquer.rnrnBonn courage

Par **xena**, le **06/04/2008 à 17:10**

Merci pour votre reponse, la seule preuve que j'ai c'est mon planning j'espere juste que c'est sufissant pour le juge pour qu'il puisse reconnaitre son faux temoignage.rnrnFinancierement c'est pas le top pour moi, suis je obligé de prendre un avocat ?rnEt mon planing est suffisant comme preuves ?

Par **Visiteur**, le **07/04/2008** à **18:32**

Impossible à dire, je pense que les témoins, c'est mieux !
Voyez vite un avocat

Par **rogcat**, le **21/04/2008** à **12:44**

regardez les article 306 et 307 du code pénal par internet et vous comprendrez que s'ils insistent et même s'il y a excuse les années de prisons et les peines financières sont très lourdes. faites un copier coller du site :
www.admin.ch/ch/f/rs/311_0/a307.html